

Démarche provinciale

Les 4 et 5 avril 2023, LSAT a participé au premier Séminaire organisé par le Réseau des URLS qui avait pour but de lancer officiellement les activités du projet : Déploiement des Centrales d'équipements sur le territoire de la province de Québec.

L'intention gouvernementale de cette initiative est de donner accès à des équipements récréatifs, sportifs et adaptés. Les principaux obstacles qui mettent un frein à la pratique résident dans les coûts associés à l'acquisition, à la location, à l'entretien ainsi qu'au transport selon les lieux de pratique de ces équipements et notamment auprès des clientèles les plus vulnérables.

C'est dans le but d'amoindrir l'entrave à l'accessibilité qu'une mesure de soutien pour retrouver le plaisir d'être actif a vu le jour au Québec. Celle-ci vise à démocratiser l'accessibilité universelle de la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives. C'est sur cette toile de fond que le projet circonflexe prend ses couleurs et s'incruste tranquillement dans le paysage québécois par le déploiement de minicentrales de prêt d'équipements gratuit. Les différents points de services auront pour but de rendre accessible gratuitement du matériel durable, en bon état et sécuritaire. Ce mouvement aura pour effet de favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire et pour l'ensemble de la population.

Cette mesure a été annoncée dans le Plan d'action « Pour retrouver le plaisir d'être actif 2022-2027 » et elle contribue à l'atteinte d'objectifs prévus dans la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL).

Déploiement régional

En tant que coordonnateur régional de cette démarche, LSAT a mis en place un Comité régional dédié à ce projet, qui veillera à orienter la mise en œuvre de banques/centrales régionales et d'unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés en Abitibi-Témiscamingue, comme partout ailleurs en province.

La mesure sur les banques régionales et unités mobiles d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés vise plus spécifiquement à :

- Permettre une meilleure accessibilité à la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives sur l'ensemble du territoire québécois et pour l'ensemble de la population ;
- Augmenter la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives des Québécoises et Québécois dans un cadre sain et sécuritaire ;
- Favoriser de façon durable la pratique régulière d'activités physiques, sportives et récréatives auprès de la population québécoise, notamment auprès des personnes plus vulnérables, par l'entremise du prêt d'équipements récréatifs, sportifs et adaptés ;
- Stimuler l'économie en favorisant autant que possible l'achat local des équipements récréatifs et sportifs auprès d'entreprises québécoises ou du « Panier Bleu ».